



Allocation Enfant Handicapé

(Entre 50% et 79%)



La demande d'aide doit impérativement être reçue PAR COURRIER avant le 20 décembre
Attention les demandes en lettre recommandée ne seront pas traitées

Cette allocation est destinée aux enfants handicapés de moins de 22 ans (A partir de 18 ans merci de fournir un certificat de scolarité) à **charge de l'adhérent interne**. Elle sera accordée sur demande et sur présentation de la notification de décision de la MDPH en cours de validité et d'un document de la Caf justifiant du versement de l'aide enfant handicapé. Cette aide de **100 euros** est accordée chaque année.

Pour obtenir votre allocation, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La notification de décision de la MDPH en cours de validité
- Document de la CAF justifiant le versement de l'aide enfant handicapé
- Votre RIB pour une 1^{ère} demande ou en cas de changement de banque

Demande à envoyer par courrier OBLIGATOIREMENT à l'adresse suivante :

Laurent KOCH
59, rue Charles Lucot
52100 SAINT-DIZIER



Formulaire de demande de l'Allocation
ENFANT HANDICAPE (*entre 50 et 79%*)
(658214)

La demande d'aide doit impérativement être reçue PAR COURRIER avant le 20 décembre à l'adresse suivante :

Laurent KOCH – 59, rue Charles Lucot 52100 SAINT -DIZIER

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Nom et prénom du bénéficiaire : _____

Date de naissance : _____

- ☐ - Notification de la MDPH en cours de validité,
☐ - Notification de la CAF justifiant du versement de l'aide enfant handicapé

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservé au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- ☐ - Justificatif

Montant : _____ - Date de paiement : _____